

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017
 Nombre de Conseillers en exercice : 93
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 68
 Nombre de Procurations : 16
 Nombre de Votants : 84
 Date d'affichage du compte rendu : 6 Juillet 2017
 Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 6 Juillet 2017

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents :

Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, M. QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Isabelle BIANCHI,
 M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
 Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,
 M. Frédéric CANCEL à Thibaut GLOAGEN,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 Mme Ariane DIERICKX à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,
 M. Alexis FAIVRE à M. Philippe FALCE,
 M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Marie-Laure RAKIC à Mme Virginie LONGIN,
 M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Philippe ROUX,
 M. Jean-Benoît VUITTENEZ à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
 Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,
 Mme Chantal MITANCHEY à Franck CHAMBRION,
 M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mme Justine MONNOT, Mme Carla VIAL, M. Marc DENIZOT, M. Thierry LAINE,
 M. Pascal MALAQUIN, Mme Annie BARAT, M. Jean CHEVASSUT, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX.

Secrétaire de séance : M. Thibaut GLOAGUEN.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CHASSAGNE-MONTRACHET AU SIRTOM DE CHAGNY

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération siège en représentation-substitution au sein du SIRTOM de CHAGNY pour certaines de ses communes membres, dont celle de CHASSAGNE-MONTRACHET.

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil Communautaire a désigné M. Jean-Claude RAMONET, en tant que titulaire et M. Henry BONNEFOY, en tant que suppléant, pour siéger au sein de ce syndicat.

A la suite de la démission de M. Jean-Claude RAMONET du Conseil Municipal de CHASSAGNE-MONTRACHET, le rapporteur indique qu'il convient de désigner de nouveaux représentants pour siéger au sein du SIRTOM de CHAGNY.

Sur proposition du Maire de CHASSAGNE-MONTRACHET, il propose de désigner M. Henry BONNEFOY, en tant que titulaire, et M. Laurent PILLLOT, en tant que suppléant pour siéger au sein de ce syndicat.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT-, la désignation des élus au sein de ce syndicat peut s'opérer par un vote à main levée si l'unanimité des membres du Conseil Communautaire y est favorable.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- décide, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation des élus appelés à siéger au sein du SIRTOM de CHAGNY,
- désigne M. Henry BONNEFOY, en tant que titulaire et M. Laurent PILLLOT, en tant que suppléant, pour siéger au sein de ce syndicat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 29 Juin 2017 : Désignation des représentants de la Commune de CHASSAGNE MONTRACHET au SIRTOM de CHAGNY

Date de transmission de l'acte : 06/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2017

Numéro de l'acte : 17-481 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170629-17-481-DE

Date de décision : 29/06/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants